VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 22 mai 2012 - 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

RS/MG

N° 001360

Direction des Affaires Culturelles - Opération de récolement de l'inventaire du musée municipal et demande de subvention pour une année supplémentaire

Affiché le :

Le mardi 22 mai 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fait obligation à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » de tenir à jour un inventaire de ses collections et de procéder au récolement (à la vérification) de cet inventaire au moins une fois tous les dix ans.

Cette opération est également indispensable pour préparer le réaménagement des collections du musée municipal. Elle permet de connaître avec précision la nature, l'origine, la date, l'état, les conditions de conservation et d'exposition de tous les objets des collections. Tous ces éléments doivent être pris en compte pour que la collectivité connaisse l'état de son bien, et pour que chaque objet puisse trouver sa place dans le cadre du réaménagement des collections.

M. le Maire rappelle au conseil que le récolement des collections du musée municipal a débuté en décembre 2008 et qu'au cours des trois premières campagnes (2009, 2010, 2011) ont été traités environ 8000 objets, sur les 18000 estimés au total. L'équipe du musée prend en compte pour chaque objet l'ensemble des opérations ordonnées par les circulaires du Service des Musées de France : identité de l'œuvre, localisation, marquage, constat d'état, à quoi s'ajoutent également les photographies numériques qui nous permettent de disposer aujourd'hui d'un corpus de plus de 13000 clichés des œuvres récolées.

Il reste donc aujourd'hui environ 10000 objets à récoler dans les deux années à venir, de façon à achever cette opération à la date règlementaire du mois de juin 2014.

Monsieur le Maire rappelle enfin au Conseil que par la délibération SL/MG n°1313 du 8 février 2012, la modification du tableau des effectifs des emplois communaux permanents a été validée, afin de créer un poste d'Assistant de conservation principal 2ème classe, chargé du récolement des collections et de l'animation pédagogique.

M. le Maire propose au conseil de poursuivre l'opération de récolement pour la quatrième année, et de solliciter un renouvellement de la subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention d'un montant de 10000 €.

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

CONSIDERE que le récolement des collections du Musée Municipal fait partie des missions de ce service, qu'il constitue une étape nécessaire du réaménagement des collections du musée municipal, et qu'il correspond bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

APPROUVE la demande d'une subvention d'un montant de 10 000 Euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL